

* Or ce qui frappe le plus, dans les "Souvenirs politiques" de M. Charles Langelier, annoncés si bruyamment et accueillis si complaisamment, c'est l'absence complète, désespérante, de toute information nouvelle sur les événements auxquels lui et ses frères ont été mêlés.

L'ingérence de certain élément du clergé dans les élections, le coup d'État de Letellier, la formation, la vie et la chute du cabinet Joly, les pourparlers coalitionnistes entre Chapleau et les libéraux, les querelles universitaires de Québec, l'agitation rielliste de 1885 et 1886 et l'avènement de Mercier, la restitution des biens des Jésuites, ces événements sur quoi l'auteur a voulu concentrer sa mémoire — car son livre s'arrête, ou du moins, est supposé s'arrêter à 1889 — ont passionné une génération qui est encore, pour une bonne partie, mêlée à la nôtre; et si l'on ne nous y

mille piastres pour le bois pris sur les lots non encore patentés ou en possession des colons, et il reste encore plus de \$200,000 qui jusqu'à preuve du contraire, ne peuvent représenter autre chose que du coulage.

"SI LE MEME COULAGE SE PRODUIT DANS LES AUTRES AGENCES, IL EST BIEN PERMIS DE CROIRE QUE CEUX QUI DISENT QUE SOUS LE RÉGIME PARENT LA PROVINCE PERD CHAQUE ANNÉE UN MILLION DE PIASTRES EN DROITS DE COUPE NE SONT PAS LOIN DE LA VÉRITÉ. . .

"ENCORE UNE FOIS, NE VAUT-IL PAS LA PEINE DE VÉRIFIER CELA PAR UNE ENQUÊTE?"

Par "ceux qui disaient que sous le régime Parent la province perdait chaque année un million de piastres de coupe et qui n'étaient pas loin de la vérité", Michonnet désignait en particulier le sénateur Legris, ancien président de la Commission d'enquête sur la colonisation et sur l'industrie forestière, qui avait courageusement déclaré la guerre à M. Parent à propos de cette question des droits de coupe, après trente ans de dévouement à la cause libérale.

L'article parut dans le "Nationaliste" du 19 mars sans une coupure, sans une modification.

Deux ou trois jours après, M. Legris, passant au "Nationaliste", me demanda quel était ce Michonnet qui connaissait si bien l'administration du domaine forestier. Il s'écria en voyant le manuscrit: "Mais c'est l'écriture de Langelier!" Et il me fit observer là-dessus qu'il la reconnaissait entre cent mille, parce qu'il l'avait eue sous les